

Pièce 1 – Scénarios de calcul des revenus 2024 en faisant appel aux données de la SCHL sur les frais de logement

2025 - Feuille de calcul des scénarios de revenus servant à surveiller l’abordabilité des aliments en Ontario (SAAO) (RMR n’incluant pas le Nord)^a

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Scénario 7	Scénario 8	Scénario 9	Scénario 10	Scénario 11a	Scénario 11b	Scénario 12
	Famille de quatre, Ontario au travail, 2 enfants d'âge scolaire	Famille de quatre, salaire minimum ^p , 2 enfants d'âge scolaire	Famille de quatre, revenu médian (après impôt) ^q 2 enfants d'âge scolaire	Famille de trois, Ontario au travail, 2 enfants d'âge scolaire	Ménage constitué d'une personne, Ontario au travail	Ménage constitué d'une personne, Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	Ménage constitué d'une personne, SV/SRG/RRAG	Femme enceinte célibataire, Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	Famille de trois, Ontario au travail, 2 enfants d'âge scolaire	Ménage constitué d'une personne, salaire minimum	Famille de deux, Ontario au travail, parent avec nourrisson (nourri à la préparation pour nourrissons)	Famille de deux, Ontario au travail, parent avec nourrisson (nourri au sein)	Famille de quatre, demandeurs d'asiles, salaire minimum, 2 enfants d'âge scolaire
Calculs mensuels													
Revenu													
Revenu d'emploi		\$ 3,727.00	\$ 10,575.00							\$ 2,236.00			\$ 2,981.00
Allocation de base ^b	\$ 494.00			\$ 360.00	\$ 343.00	\$ 786.00		\$ 786.00	\$ 360.00		\$ 360.00	\$ 360.00	
Allocation de logement maximale ^b	\$ 756.00			\$ 697.00	\$ 390.00	\$ 582.00		\$ 582.00	\$ 697.00		\$ 642.00	\$ 642.00	
Sécurité de la vieillesse/Supplément de revenu garanti ^c							\$ 1,815.00						
Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario ^d							\$ 87.00						
Allocation canadienne pour enfants ^e	\$ 1,375.00	\$ 1,228.00		\$ 1,375.00					\$ 1,578.00		\$ 789.00	\$ 789.00	
Crédit pour la TPS/TVH ^f	\$ 87.00	\$ 87.00		\$ 87.00	\$ 28.00	\$ 35.00	\$ 43.00	\$ 35.00	\$ 87.00	\$ 43.00	\$ 72.00	\$ 72.00	\$ 87.00
Prestation Trillium de l'Ontario ^g	\$ 189.00	\$ 159.00		\$ 159.00	\$ 84.00	\$ 84.00	\$ 128.00	\$ 84.00	\$ 153.00	\$ 84.00	\$ 114.00	\$ 114.00	\$ 189.00
Allocation avancée canadienne pour les travailleurs ^h		\$ 84.00								\$ 63.00			\$ 84.00
Allocation canadienne pour les travailleurs ⁱ		\$ 168.00								\$ 127.00			\$ 168.00
Prestations d'assurance-emploi versées ^j		\$ (61.00)	\$ (155.00)							\$ (37.00)			\$ (49.00)
Prestations du Régime de pensions du Canada versées ^j		\$ (187.00)	\$ (555.00)							\$ (116.00)			\$ (160.00)
Impôt sur le revenu payé ^j		\$ (205.00)								\$ (169.00)			\$ (58.00)
Remise canadienne sur le carbone ^k	\$ 93.00	\$ 93.00		\$ 82.00	\$ 47.00	\$ 47.00	\$ 47.00	\$ 47.00	\$ 82.00	\$ 47.00	\$ 70.00	\$ 70.00	\$ 93.00
Allocation nutritionnelle en période de grossesse et d'allaitement (sans intolérance au lactose) ^l								\$ 40.00				\$ 40.00	
Allocation pour régime alimentaire spécial (sans intolérance au lactose) ^m											\$ 145.00		
Revenu total	\$ 2,994.00	\$ 5,093.00	\$ 9,865.00	\$ 2,760.00	\$ 892.00	\$ 1,534.00	\$ 2,120.00	\$ 1,574.00	\$ 2,957.00	\$ 2,278.00	\$ 2,192.00	\$ 2,087.00	\$ 3,335.00
Dépenses sélectionnées													
Loyer mensuel moyen (peut inclure ou non le chauffage/l'électricité) ⁿ	(3 ch.)	(3 ch.)	(3 ch.)	(3 ch.) ^r	(Studio)	(Studio) ^r	(Studio) ^r	(Studio) ^r	(2 ch.)	(Studio)	(2 ch.)	(2 ch.)	(3 ch.)
	\$2,002.00	\$2,002.00	\$2,002.00	\$2,002.00	\$1,253.00	\$1,253.00	\$1,253.00	\$1,253.00	\$1,869.00	\$1,253.00	\$1,869.00	\$1,869.00	\$2,002.00
Coût mensuel de la nourriture ^o	\$1,180.36	\$1,180.36	\$1,180.36	\$879.42	\$411.38	\$411.38	\$291.98	\$434.59	\$689.36	\$435.16	\$338.39	\$416.86	\$1,180.36
Total des dépenses sélectionnées	\$ 3,182.36	\$ 3,182.36	\$ 3,182.36	\$ 2,881.42	\$ 1,664.38	\$ 1,664.38	\$ 1,544.98	\$ 1,687.59	\$ 2,558.36	\$ 1,688.16	\$ 2,207.39	\$ 2,285.86	\$ 3,182.36
Fonds restants (pour d'autres besoins de base, p. ex., téléphone, transport, garde d'enfants, articles ménagers et de soins personnels, vêtements, fournitures scolaires, etc.)	\$ (188.36)	\$ 1,910.64	\$ 6,682.64	\$ (121.42)	\$ (772.38)	\$ (130.38)	\$ 575.02	\$ (113.59)	\$ 398.64	\$ 589.84	\$ (15.39)	\$ (198.86)	\$ 152.64
Pourcentage du revenu consacré au loyer	67%	39%	20%	73%	140%	82%	59%	80%	63%	55%	85%	90%	60%
Pourcentage du revenu consacré à la nourriture	39%	23%	12%	32%	46%	27%	14%	28%	23%	19%	15%	20%	35%

Remarque : Tous les dollars sont arrondis au nombre entier le plus proche.

Références pour les scénarios :

- Scénario 1 – 2 adultes (homme et femme âgés entre 31 et 50 ans), 2 enfants (fille de 8 ans, garçon de 14 ans); Ontario au travail (OT).
- Scénario 2 - 2 adultes (homme et femme âgés entre 31 et 50 ans), 2 enfants (fille de 8 ans, garçon de 14 ans); revenu calculé pour 2 travailleurs gagnant le salaire minimum
- Scénario 3 - 2 adultes (homme et femme âgés entre 31 et 50 ans), 2 enfants (fille de 8 ans, garçon de 14 ans); revenu médian après impôts de l'Ontario
- Scénario 4 - 1 adulte (femme âgée entre 31 et 50 ans), 2 enfants (fille de 8 ans, garçon de 14 ans); Ontario au travail.
- Scénario 5 - 1 adulte (homme âgé de 31 à 50 ans); Ontario au travail.
- Scénario 6 - 1 adulte (homme âgé de 31 à 50 ans); Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)
- Scénario 7 - 1 adulte (femme âgée de 72 ans); revenu fondé sur la sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti (SV/SRG) et le Régime de revenu annuel garanti (RRAG).
- Scénario 8 - 1 adulte (femme enceinte entre 19 et 30 ans); Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)
- Scénario 9 - 1 adulte (femme âgée entre 31 et 50 ans), 2 enfants (fille de 3 ans, garçon de 4 ans); Ontario au travail.
- Scénario 10 - 1 adulte (homme âgé entre 19 et 30 ans), salaire minimum.
- Scénario 11a - 1 adulte (femme âgée entre 19 et 30 ans), 1 nourrisson nourri à la préparation pour nourrissons (âgé entre 0 et 6 mois); Ontario au travail.
- Scénario 11b - 1 adulte (femme qui allaite âgée entre 19 et 30 ans), 1 nourrisson nourri au sein (âgé entre 0 et 6 mois); Ontario au travail.
- Scénario 12 - 2 adultes (homme et femme âgés entre 31 et 50 ans), 2 enfants (fille de 8 ans, garçon de 14 ans); revenu calculé d'après 1 travailleur gagnant le salaire minimum

a - En raison de la partie du crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario dans la prestation Trillium de l'Ontario (PTO), cette feuille de calcul s'applique à l'Ontario, en excluant les districts d'Algoma, de Cochrane, de Kenora, de Manitoulin, de Nipissing, de Parry Sound, de Rainy River, de Sudbury (dont la ville du Grand Sudbury), de Thunder Bay et de

b - Taux de l'allocation de base, de l'allocation de logement maximale, d'Ontario au travail (OT) et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) en date de mai/juin 2025

Source : Taux de l'aide sociale, de la pension et du crédit d'impôt, de janvier à mars 2025 (Remarque : Brochure d'avril-juillet 2025 non publiée, les taux de l'aide sociale étaient les mêmes qu'en janvier-mars 2025) ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

Les brochures sur les taux de l'aide sociale, de la pension et du crédit d'impôt sont accessibles dans le dossier Teams des DSPO : Food Insecurity/General/FIWG-Key Documents & Resources/2025 Monitoring Food Affordability Resources/SA_Pension_TaxCredit_Rates_brochures (consulté en août 2025)

c - Taux de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti (SV/SRG) du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, tirés du catalogue de données de l'Ontario : "gains_rate_tables_65-74_apr_1_to_june_30_2025-single"

<https://data.ontario.ca/fr/dataset/ontario-guaranteed-annual-income-system-benefit-rates/resource/05744cda-c23f-44e6-b033-229d186f3973> (consulté en août 2025)

d - Taux du Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, tirés du catalogue de données de l'Ontario : "gains_rate_tables_65-74_apr_1_to_june_30_2025-single"

<https://data.ontario.ca/fr/dataset/ontario-guaranteed-annual-income-system-benefit-rates/resource/05744cda-c23f-44e6-b033-229d186f3973> (consulté en août 2025)

e - L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) comprend le montant mensuel de l'Allocation canadienne pour enfants et le montant mensuel de la Prestation ontarienne pour enfants. Chiffres tirés du Calculateur de prestations pour enfants et familles pour l'année d'imposition 2023

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/calculateur-prestations-enfants-familles.html> (consulté en août 2025)

f - Le crédit pour la TPS/TVH est fondé sur le revenu annuel net. Il est accordé pour chaque trimestre, mais calculé sur une base mensuelle. Chiffres tirés du Calculateur de prestations pour enfants et familles pour l'année d'imposition 2023

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/calculateur-prestations-enfants-familles.html> (consulté en août 2025)

g - La prestation Trillium de l'Ontario (PTO), comprend le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario et le crédit de taxe de vente de l'Ontario. Calculée d'après les taux moyens de location des appartements pour l'Ontario et le revenu annuel net en 2023. La prestation est versée chaque mois. Chiffres tirés du Calculateur de prestations pour enfants et familles pour l'année d'imposition 2023

h - Allocation avancée canadienne pour les travailleurs (AACT). Les personnes admissibles reçoivent automatiquement des versements anticipés allant jusqu'à 50 % de leur allocation canadienne pour les travailleurs (ACT).

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/calculateur-prestations-enfants-familles.html> (consulté en août 2025)

i - Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) - Admissibilité à l'ACT pour les personnes dont le revenu net est inférieur à 45 934 \$ (limite du revenu net familial redressé de 2023 pour l'ACT de base avec conjoint admissible ou personnes à charge admissibles). ARCHIVÉE - 5000-S6 Annexe 6 - Allocation canadienne pour les travailleurs (pour tous sauf QC, AB et NU)

j - Calculateur en direct de retenues sur la paie du gouvernement du Canada.

<https://apps.cra-arc.gc.ca/ebci/rhpd/beta/entry> (consulté en août 2025)

k - Remise canadienne sur le carbone. Calculée d'après le taux du coût de la vie dans une région métropolitaine de recensement (RMR). La remise est accordée chaque trimestre, mais calculée sur une base mensuelle. Chiffres tirés du Calculateur de prestations pour enfants et familles pour l'année d'imposition 2023

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/calculateur-prestations-enfants-familles.html> (consulté en août 2025)

l - Allocation nutritionnelle en période de grossesse et d'allaitement

<https://www.ontario.ca/fr/document/directives-du-programme-ontario-au-travail/65-allocation-nutritionnelle-en-periode-de> (consulté en août 2025)

m - Allocation pour régime alimentaire spécial

<https://www.ontario.ca/fr/document/directives-du-programme-ontarien-de-soutien-aux-personnes-handicapees-concernant-le/64> (consulté en septembre 2025)

n - Rapport sur le marché locatif. Société canadienne d'hypothèques et de logement, oct. 2024. Il se peut qu'on doive ajouter le coût des services publics dans certaines communautés.

<https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr/#TableMapChart/35/2/Ontario> (consulté en septembre 2025)

o - Référence : Données 2025 sur le Panier de provisions nutritif de l'Ontario pour Santé publique Ottawa – comprend les facteurs de redressement en fonction de la taille des familles.

p - Référence : Salaire minimum.

<https://www.ontario.ca/fr/document/votre-guide-de-la-loi-sur-les-normes-demploi-0/salaire-minimum> (consulté en août 2025)

q - Source : Statistique Canada Tableau 11-10-0190-01. Revenu du marché, transferts gouvernementaux, revenu total, impôt sur le revenu et revenu après impôt selon le type de famille économique.

https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110019001&request_locale=fr (consulté en août 2025)

REMARQUE : Revenu d'emploi calculé d'après le revenu médian après impôts – couples avec enfants; toutefois, les cotisations à l'AE et au RPC sont calculées d'après le revenu total médian – couples avec enfants. Hypothèse : Famille à double revenu, réparti à raison de 65 % et de 35 % entre les partenaires.

r - En 2025, la taille des appartements a changé pour quatre scénarios, ce qui a eu une incidence sur les comparaisons avec les années précédentes : Scénario 4 (famille de trois - 1 adulte, garçon 14 ans, fille 8 ans) : la taille de l'appartement est passée de 2 ch. à 3 ch.; scénarios 6, 7 et 8 (ménage constitué d'une personne) : la taille de l'appartement est passée de

Données adaptées à partir des feuilles de calcul originales élaborées par le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound.

Mises à jour par le groupe de travail sur l'insécurité alimentaire des diététistes en santé publique de l'Ontario, septembre 2025

Pour voir tous les détails sur les calculs, consulter la « Feuille de calcul servant à surveiller l'abordabilité des aliments – scénarios derevenus - Document d'information ».